



POLE URBANISME, HABITAT ET PLANIFICATION URBAINE

COMMISSION ATTRACTIVITE, AMENAGEMENT ET URBANISME

Compte-Rendu de la réunion du

Jeudi 21 janvier 2021 à 18H00

En TEAMS

Etaient présents, sous la présidence de : M. DAP Laurent, Conseiller délégué

Mme DAUSSAN-WEIZMAN Anne, Adjointe au Maire – Membre titulaire
Mme GROLET Françoise, Conseillère municipale – Membre titulaire
Mme FRIOT Corinne, Conseillère déléguée – Membre suppléante
Mme BURGY Rachel, Conseillère déléguée
M. BURHAN Ferit, Adjoint de quartier – Membre titulaire
M. LALOUX Grégoire, Conseiller municipal – Membre suppléant
Mme LUX Isabelle, Adjointe au maire – Membre suppléante
M. MEHALIL Mammam, Conseiller délégué – Membre suppléant
M. NICOLAS Jean-Marie, Adjoint au Maire – Membre titulaire
M. STAUDT Bernard, Conseiller délégué – Membre suppléant
M. THIL Patrick, Adjoint au Maire – Membre titulaire

Services :

M. DUPOUY François, Directeur Général Adjoint
M. PISKOSZ Florian, Directeur du Pôle Urbanisme, Habitat et Planification Urbaine
Mme PARAZZA-MONTHE Sandrine, Coopération transfrontalière
Mme MARMILLOT-GODART Laëtitia, Adjointe au Directeur du Pôle Urbanisme, Habitat et Planification Urbaine

Etaient excusé(e)s /absent(e)s :

M. ROQUES Jérémy, Conseiller municipal – Membre titulaire
M. TAFFNER Blaise, Conseiller délégué – Membre titulaire

Monsieur DAP Laurent, Président de la Commission, ouvre la séance à 18h00 en excusant les membres ne pouvant être présents.

POINT 1 : Association QuattroPole : subvention et convention d'objectifs et de moyens 2021.

Présentation par Mme PARAZZA-MONTHE

Subvention de 79 890 € sur les 319 560 € en plus de la cotisation (110 €) La cotisation est identique pour chacune des 4 villes.

L'association étant de droit allemand, elle dispose de "réserves". Les subventions ont donc été baissées de 100 000 € à 80 000 € depuis 2 ans.

Des évènements n'ayant pas été organisés en 2020, une partie de la subvention n'a donc pas été utilisée. Elle le sera sur 2021.

L'identité graphique du QuattroPole va évoluer en même temps que la stratégie de communication. Une ligne budgétaire est prévue sur cette année.

Mme GROLET et M. LALOUX ne participent pas au vote

La commission émet un avis favorable

POINT 2 : Site des "FRIGOS" rue du Général Ferrié : Projet 2021

Présentation par Mme BURGY

Les nouveaux acteurs devront être acteurs de l'ESS, ce qui n'était pas le cas de l'exploitant jusqu'à maintenant.

Cette décision est aussi motivée à la lumière de la crise sanitaire actuelle et du besoin de travail avec les acteurs locaux.

Budget initial de 1 M d'€ sur le projet cofinancé par la Ville et l'Etat. Celui-ci est totalement engagé et les travaux en cours sont encore sur ce budget.

En complément des travaux réalisés, des travaux de ventilation vont également être engagés. Concernant les "grandes cellules", un budget sera demandé afin de pouvoir pérenniser les travaux entrepris et permettre un projet futur.

Une fois un projet défini, le nouveau budget sera proposé afin de permettre d'exploiter la plus grande partie du bâtiment.

Beaucoup d'associations étaient parties prenantes du projet initial. Le discours est en cours de reconstruction. L'appel à projet est lancé. Il n'est pas encore possible de dire qui sera présent. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 5 février 2021.

Le site est identifié comme étant un lieu récréatif et festif. Il a vocation à le rester. L'idée est d'en faire un socle culturel, culinaire et un socle social et développement durable.

Mme GROLET et M. LALOUX ne participent pas au vote.

La commission émet un avis favorable

POINT 3 : ZAE Metz 2 Fontaines : cession de 2 parcelles à Metz-Métropole.

Présentation par M. DAP

S'agissant d'une ZAE, la vente se fait à Metz-Métropole qui revend par la suite.

Mme GROLET et M. LALOUX ne participent pas au vote.

La commission émet un avis favorable

POINT 4 : Cession d'un terrain communal à un riverain, rue Jean Bauchez à Devant-lès-Ponts.

Présentation M. DAP

Le terrain est en zone 2AU, donc non constructible.

Mme GROLET et M. LALOUX ne participent pas au vote.

La commission émet un avis favorable

DIVERS :

Mme GROLET signale qu'il a été voté à Metz-Métropole, l'engagement de la modification.

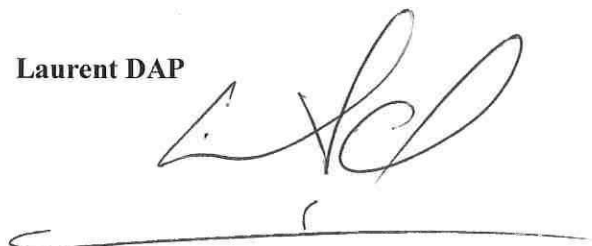
Quelles sont les positions de la Ville de Metz sur ces points, notamment :

- Toitures végétalisées et panneaux solaires : toutes nouvelles constructions avec toiture terrasse
- Installations photovoltaïques : en zone UX et UY, autoriser les ombrières avec du photovoltaïque ?

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Commission lève la séance à 18h51 .

Le Président de la Commission :

Laurent DAP

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laurent DAP', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

